

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 22 juillet 2021

Date de convocation : 6 juillet 2021  
Date d'affichage : 6 juillet 2021

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 26  
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux juillet,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents** : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Jean-François LOVISOL, Geneviève JEAN, Jacques NATTA, Jean-Marc BRABANT, Séverine MAUGAN-CURNIER, Michel PARTAGE, Alain GOUIRAND, Karine MOURET, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Pierre AUBOIS, Romain BRETT, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Catherine SERRA, Michel SIMOS.

**Procurations de** : Jean-Louis ROBERT à Richard ROUZET, Alain DE VILLEBONNE à Jacques NATTA, Gregory RISBOURG à Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF à Alain GUEYDON, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Nathalie LE BOUC à Alain GOUIRAND, Jean-Luc BOREL à Romain BRETT, Mariane DOMEIZEL à Jean-François LOVISOL, Rose-Marie DUMONTIER à Jean-François LOVISOL, Bernadette VITALE à Robert TCHOBDRÉNOVITCH.

**Absents et excusés** : Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Josiane GIRAUDON,

Josiane PANATTONI est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-060

Télétransmission ACTES - Avenant

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-3 et L. 2131-1 ;

Vu la délibération n°2009-064 du 10 novembre 2009 approuvant la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes ;

Vu la délibération n°2015-046 du 23 juin 2015 approuvant un avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes ;

Considérant ce qui suit,

Dès 2009, COTELUB a entrepris de dématérialiser l'envoi des actes au contrôle de légalité par le biais du dispositif @ctes. En 2015, cette télétransmission a été étendue aux documents budgétaires.

Facultatif à l'époque, la télétransmission est devenue obligatoire pour les EPCI depuis 2020.

En conséquence, la préfecture propose un avenant à la convention initiale qui précise la nomenclature des actes télé transmissibles.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'approuver l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes ;
- De l'autoriser à signer l'avenant ;

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré

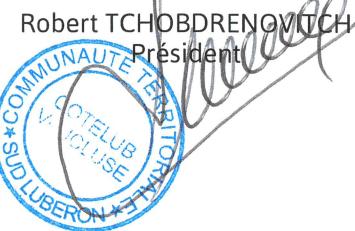
- **Approuve** l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer les documents et accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

36 voix POUR unanimité des suffrages exprimés,

Robert TCHOBDRONOVITCH  
Président



The blue circular stamp contains the text "COMMUNAUTE TERRITORIALE" at the top and "SUDLUBRON ETUDE" at the bottom, with "ASSOCIATION" written vertically in the center.